

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 04 JUL. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIEF TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Lise CAMUS a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-48 Vote du prix des emplacements pour le marché de Noël, année 2023

*Exposé*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire payer les emplacements réservés par les participants au marché de Noël, qui a lieu à la Salle des Fêtes de Flourens le dimanche 10 décembre 2023.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix des emplacements à 30 € pour 3 mètres et 2 grilles.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- de fixer le droit de place à 30€ pour un emplacements de 3 mètres et 2 grilles.

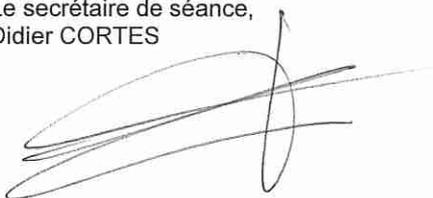
17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

